

Politique d'Intégrité Intellectuelle

Programme d'Education Intermédiaire (PEI) de l'IB du Gymnase

I. But

L'objectif de cette Politique d'Intégrité Intellectuelle est de favoriser une culture d'intégrité, de responsabilité et de conduite éthique parmi les élèves, les enseignants, les familles et le personnel de notre école bilingue du Baccalauréat International (IB). Notre objectif est de veiller à ce que tous les membres de notre communauté d'apprentissage respectent les normes les plus strictes en matière d'intégrité académique ainsi que le travail et les idées d'autrui.

En mettant en œuvre cette Politique d'Intégrité Intellectuelle, nous visons à créer un environnement éducatif qui défend les principes d'intégrité, favorise une culture de respect de la propriété intellectuelle et prépare les élèves à devenir des apprenants éthiques et responsables, dotés des compétences nécessaires à leurs futurs projets académiques et professionnels.

Ce document est construit sur les bases du Règlement Intérieur du Gymnase, des politiques et procédures de l'International Baccalaureate (IB) et du Règlement Général de l'IB.

II. Culture

Nous promovons une culture de l'intégrité où l'honnêteté, la fiabilité et le respect de la propriété intellectuelle sont valorisés. Les élèves sont encouragés à être fiers de leur travail, à relever les défis et à développer leurs propres idées tout en reconnaissant et en respectant les contributions des autres.

Nous favorisons un environnement qui encourage la pensée critique et la prise de décision éthique. Les élèves sont guidés pour faire des choix responsables, donner la priorité à l'intégrité et comprendre les conséquences de la malhonnêteté intellectuelle sur leur propre apprentissage et sur la réputation de l'école.

Dans nos attentes et nos pratiques, nous sommes guidés en particulier par trois des attributs du profil de l'apprenant de l'IB. Ils décrivent les élèves comme :

- **INTEGRES** : Ils agissent avec intégrité et honnêteté, avec un sens aigu de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de l'individu, des groupes et des communautés. Ils assument la responsabilité de leurs propres actions et des conséquences qui les accompagnent.
- **SENSES** : Ils réfléchissent à leur propre apprentissage et expérience. Ils sont capables d'évaluer et de comprendre leurs forces et leurs limites afin de soutenir leur apprentissage et leur développement personnel.
- **REFLECHIS** : Ils font preuve d'initiative en appliquant leurs capacités de réflexion de manière critique et créative pour reconnaître et aborder des problèmes complexes, et prendre des décisions raisonnées et éthiques.

L'intégrité intellectuelle est attendue de tous les membres de la communauté scolaire : élèves, enseignants, administration et parents.

III. Environnement

A. Sensibilisation et éducation

Nous fournissons une éducation et des conseils continus aux élèves, aux enseignants et aux parents en matière d'honnêteté académique. Les élèves sont informés de l'importance de l'intégrité intellectuelle, du plagiat, des pratiques de citation et de l'utilisation éthique des informations provenant de diverses sources.

B. Des attentes claires

Nous communiquons clairement nos attentes en matière d'intégrité intellectuelle à tous les membres de la communauté scolaire. Il s'agit notamment de fournir des directives sur la manière de citer, de référencer et d'utiliser les sources de manière appropriée. Les enseignants soulignent les attentes en matière d'originalité et les conséquences de la malhonnêteté intellectuelle.

C. Le rôle de modèle de l'enseignant

Les enseignants servent de modèles en faisant preuve d'intégrité académique dans leurs pratiques d'enseignement, dans la conception de leurs évaluations et dans leurs recherches. Ils encouragent les discussions ouvertes sur l'honnêteté académique, répondent aux questions et aux inquiétudes et fournissent un retour d'information constructif pour aider les élèves à améliorer leurs compétences académiques.

D. Soutien et intervention

Nous intervenons dans les cas de malhonnêteté académique et fournissons du soutien aux élèves qui pourraient avoir des difficultés avec l'intégrité intellectuelle. Il s'agit notamment de fournir des conseils supplémentaires sur la recherche et la citation, de proposer des ateliers sur les techniques d'étude et d'animer des discussions sur l'importance de l'intégrité intellectuelle.

E. Conséquences en cas de mauvaise conduite académique

En cas de mauvaise conduite académique, nous appliquons des sanctions cohérentes et appropriées. Ces sanctions sont conçues pour éduquer les élèves sur l'importance de l'intégrité, dissuader les violations futures et fournir des opportunités de réflexion et de développement.

IV. Utilisation de l'intelligence artificielle

Sauf mention contraire, l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle (LIA) est autorisée dans le cadre du travail de l'élève pour rechercher une information spécifique ou la traduction d'un mot. Les LIA doivent donc être considérés comme des moteurs de recherche. Toutefois :

- En aucun cas l'élève ne copiera tout ou partie d'un travail de quelque forme que ce soit généré par un LIA,
- Lorsque l'élève trouve une information à l'aide d'un LIA, il corroborera cette information à l'aide d'une source vérifiable. Cette dernière sera indiquée sur son travail en respectant les critères IB pour la bibliographie. La seule mention du LIA ne sera pas acceptée.

V. Rôles et responsabilités

Les enseignants, les élèves et les administrateurs sont encouragés à réfléchir au travail qu'ils accomplissent, présentent et évaluent. Cette approche autoréflexive, associée à l'éthique de l'école qui valorise l'intégrité personnelle et intellectuelle, doit aboutir à un environnement où le contrôle de l'intégrité intellectuelle est cohérent, dirigé par les élèves et non invasif.

A. Responsabilités de l'élève

L'élève est responsable en dernier ressort de l'authenticité de tous les travaux soumis à l'évaluation et de la reconnaissance complète et correcte du travail ou des idées d'autrui. Le manquement le plus fréquent à l'obligation de mentionner d'autres sources d'information se produit lors de la rédaction de travaux de recherche. Il est donc extrêmement important que chaque élève du Gymnase connaisse les procédures acceptées pour reconnaître le travail d'un autre auteur.

B. Responsabilités des enseignants

Les enseignants sont responsables à la fois de guider les élèves dans la formation de pratiques académiques honnêtes et de contrôler les travaux qu'ils remettent afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règles de l'IB. Il est attendu des enseignants de :

- Soutenir et agir en fonction de la politique de l'école sur les bonnes pratiques académiques et fournir aux élèves des conseils chaque fois que nécessaire ;
- Fournir des instructions et un soutien en matière de compétences de recherche et d'étude ;
- Donner des exigences spécifiques ainsi que des exemples écrits de citation correcte d'une variété de sources dans leur(s) domaine(s) disciplinaire(s) ;
- Structurer les travaux afin d'encourager le développement des idées des élèves par la résolution de problèmes, la comparaison, la formulation d'hypothèses précises, l'analyse, etc. ;
- Fournir une structure d'évaluation formative pour les rapports d'enquête qui comprend la planification et l'évaluation des sources, et qui reflète la nécessité pour le travail des élèves d'être authentique ;
- Respecter les mêmes procédures que les élèves et utiliser activement la convention bibliographique MLA (ou tout autre style approprié à la discipline) lorsqu'ils fournissent des références aux élèves. Tous les enseignants doivent incarner les bonnes pratiques académiques et agir comme des modèles pour les élèves.

C. Responsabilités du coordonnateur de l'IB et/ou de la direction de l'établissement

La direction de l'établissement a la responsabilité d'établir des processus, des procédures et une culture d'établissement qui encouragent activement l'intégrité intellectuelle. Il est attendu du coordonnateur de l'IB et des administrateurs de l'établissement qu'ils :

- Informent le personnel et les élèves de ce qui constitue une mauvaise conduite et de comment la prévenir ;
- Soutiennent pleinement l'IBO dans la prévention, la détection et l'investigation des mauvaises conduites ;
- Assument toute responsabilité supplémentaire requise par l'IBO si un élève ou un membre du personnel fait l'objet d'une enquête pour mauvaise conduite.

D. Responsabilités des parents d'élèves

Il est attendu des parents d'élèves et de toute personne susceptible d'aider un élève lorsque ce dernier travaille hors de l'établissement, qu'ils soient acteurs de la présente Politique d'Intégrité Intellectuelle.

En particulier, il est strictement interdit de faire produire par un tiers tout ou partie d'un travail que l'élève doit soumettre à l'évaluation. Bien que nous encourageons activement les élèves à solliciter de l'aide lorsqu'ils en ont besoin, le rendu final d'un travail doit être intégralement produit par l'élève. Dans le cas contraire, l'élève se prive d'une évaluation juste et pertinente de ses compétences et du retour d'information nécessaire à ses progrès et plus généralement à son développement.

VI. Sanctions

Afin d'aider les élèves et les enseignants à comprendre l'importance de développer une approche académique honnête dans tous les aspects du PEI, des sanctions sont en place afin de répondre de manière cohérente aux problèmes liés au manque d'intégrité intellectuelle.

Elles peuvent être imposées par l'établissement scolaire en cas de mauvaise conduite académique liée aux devoirs, aux travaux en classe et aux examens internes. Ces sanctions diffèrent selon la classe de l'élève. **Elles sont comptées sur toute la durée de présence de l'élève dans le programme PEI au Gymnase et non sur une année scolaire.** Par conséquent, si un élève commet une infraction, par exemple, en PEI1 et une autre en PEI4, cette dernière sera comptabilisée directement comme une deuxième infraction.

i. Niveaux PEI 1 et 2 (6^{ème} et 5^{ème})

- **Première infraction** : mot dans le carnet de liaison de l'élève. Discussion avec l'élève et ses parents. Obligation de refaire le travail ;
- **Deuxième infraction** : note d'échec à l'évaluation. Discussion avec l'élève et ses parents.
- **Troisième infraction** : note d'échec pour le semestre ;

ii. Niveaux PEI 3 et 4 (4^{ème} et 3^{ème})

- **Première infraction** : note d'échec à l'évaluation ; Discussion avec l'élève et ses parents ; Obligation de refaire le travail
- **Deuxième infraction** : note d'échec pour le semestre et lettre disciplinaire
- **Troisième infraction** : renvoi recommandé de l'école.

Les mesures pratiques prises dans chaque cas de mauvaise conduite sont les suivantes :

- Enquête sur la mauvaise conduite ;
- Conférence de l'élève avec l'enseignant concernant l'incident ;
- Renvoi de l'infraction au Directeur ;
- Contact du ou des parents par l'enseignant et/ou le Directeur ;
- Conférence avec l'élève, les parents, l'enseignant et le Directeur ;
- Incident documenté et inclus dans le dossier de l'élève ;
- Poursuite de l'enseignement.

VII. Révision de la Politique d'Intégrité Intellectuelle

La Politique d'Intégrité Intellectuelle est revue chaque année lors de séances de travail de la communauté éducative et soumise à la direction de l'établissement avant sa mise en place. Il s'agit notamment de recueillir les commentaires des élèves, des enseignants et des parents, de surveiller les cas de malhonnêteté académique et de procéder aux ajustements nécessaires pour améliorer les stratégies de sensibilisation, de prévention et d'intervention.

La présente Politique d'Intégrité Intellectuelle a été révisée le 28 août 2025.

Engagement d'Intégrité Intellectuelle quant au contenu des cours et examens

Je soussigné-e, _____, élève du programme PEI de la filière PEI au Gymnase, déclare avoir lu et compris la Politique d'Intégrité Intellectuelle et l'accepter dans son ensemble. En particulier, je m'engage à ne jamais divulguer à qui que ce soit les différents devoirs, cours et tests faits durant mes années en filière PEI ni à les mettre en ligne ou à les diffuser de quelque manière que ce soit, et ce sans limitation de durée.

Fait à Strasbourg, le _____.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal